

**Compte rendu**  
**du Conseil municipal de MONFAUCON**  
**séance du 04 novembre 2014**

Nombre de conseillers : 10  
En exercice : 10  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mil quatorze, le quatre du mois de novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monfaucou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de Monsieur Didier AYRÉ.

Date de convocation : 27 octobre 2014

Présents :

Monsieur Didier AYRÉ, Monsieur Arnaud DELAIR, Monsieur Mathieu DUPUY, Monsieur Moïse FONVIEILLE, Madame Valérie FUERTES, Madame Claude KINDT, Monsieur Stephen LYNCH, Monsieur Christophe MANTON, Madame Karine SEDENT, Madame Stéphanie VEDELAGO

Excusés :

Absents :

Secrétaire de la séance: Stéphanie VEDELAGO

Rencontre SIAS élus

Intervention de M. SILVESTRO, Président du SIAS et de Mme COMMUNAL sur les prestations de service 2015.

Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 14.10.2014 adopté à l'unanimité

**Ordre du jour:**

Délibérations :

Demande de subvention au Conseil Général de la Dordogne: réhabilitation d'un logement social communal.

Demande d'aide financière à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise: réhabilitation d'un logement social communal.

Convention de prélèvement factures EDF

Comité des feux de Forêt : représentants

Tarifs concession cimetière

Tarifs salle des fêtes

Questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL : LOGEMENT COMMUNAL (2014 191)**

Dans le cadre de la réhabilitation d'un logement communal subventionné du "Presbytère" Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général de la Dordogne.

#### **Plan de financement :**

Dépense prévisionnelle : 37 012 HT €  
Demande forfaitaire de 7 500 € HT  
Demande Contrat Objectif : 7 305 €  
Taux de la subvention : 40 %  
Montant de la subvention : 14 805 €  
Part commune : 22 207 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition, sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne pour réhabiliter le logement communal et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

### **Demande d'aide financière à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (2014 192)**

L'article 5 des statuts constitutifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise définit les compétences suivantes en matière d'habitat : programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social, opérations en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire la demande d'aide financière auprès de la CAB, dont le montant est limité à 3 000 €/logement. Le respect de la condition du financement majoritaire par le bénéficiaire de l'aide doit, dans ces conditions, être apprécié par référence au coût hors taxe de l'opération.

Cette demande sera formulée au moyen d'un courrier de sollicitation accompagné :

- d'une notice explicative des investissements prévus
- du devis des investissements
- du plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et valide, à l'unanimité, la demande d'aide financière à la CAB.

### **Tarifs concessions cimetières (2014 193)**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'augmenter le prix des concessions du cimetière communal en vigueur depuis de très nombreuses années.

Les tarifs suivant sont fixés :

- concessions trentenaires : 15 euros/M<sup>2</sup>
- concessions cinquantenaires : 20 euros /M<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter **1er janvier 2015**.

### **Tarifs location salle des fêtes ( 2014 194)**

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, qu'à compter du **1er janvier 2015**, les tarifs de location de la salle des fêtes communale seront les suivants :

- habitants de la commune	:	80 euros
- habitants hors commune	:	180 euros
- associations de la commune	:	gratuit
- caution	:	250 euros
- forfait chauffage WE (du 1/11 au 31/03)	:	20 euros

### **Convention prélèvement factures EDF ( 2014 195)**

A compter du 1er janvier 2015, la mise en place du prélèvement annuel des factures EDF nous est recommandée par notre Receveur municipal, afin d'éviter les risques de pénalités de retard de paiement.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de prélèvement, approuvé à l'unanimité par le conseil municipal qui donne tous pouvoirs au Maire pour signer cette convention.

### **Comité des feux de forêt : Représentants ( 2014 196)**

Les comités communaux Feux de forêts existent dans chaque commune adhérente à un Syndicat Intercommunal de DFCI ou à une ASA de DFCI.

Ils se définissent par le rassemblement, sous l'autorité du Maire, de bénévoles volontaires d'une commune, collaborant à la protection de la forêt et de leur environnement.

Le Conseil municipal désigne avec leur accord et à l'unanimité, les membres au sein du Comité Communal des Feux de forêt comme suit :

- M. ROUGIER Bernard domicilié lieu-dit "Le Bigounin"
- M. CHAMBON André domicilié lieu-dit "Le Mausset"
- M. JOUANNE Thierry domicilié lieu-dit "Le Moulin à Vent"
- M. LAURENT Fernand domicilié lieu-dit "Le Bourg"
- M. DUPUY Mathieu domicilié lieu-dit "Le Badoux".

### **Questions diverses :**

- logements communaux : détecteurs de fumées dans les logements obligatoires au 6 mars 2015 : Prévoir au budget 2015 une dépense d'environ de 250 € HT.
- Construction du Centre de secours de St Méard de Gurçon : Participation de la Commune à hauteur de 20 725 € HT , étalement sur 5 ans au lieu de 3 ans initialement prévu.
- Mois du Manga : soirée de cloture prévu le 7.11.2014 à la médiathèque de Prigonrieux.
- Salon du Livre ancien à Bergerac le 9.11.2014
- Repas des anciens : le repas se déroulera à la salle des fêtes le 13 décembre 2014.

Fin de la séance à 23h00.

Les membres du Conseil,

Le Maire,